

Groupe scolaire Paul Painlevé

Ecole maternelle Painlevé :

Morgane Vimbert / alae.mat-painleve@salledesrancy.com

06 65 26 67 31

Ecole élémentaire Painlevé :

Jonathan Augen / alae.elem-painleve@salledesrancy.com

06 33 70 30 92

Groupe scolaire Léon Jouhaux

Ecole maternelle Léon Jouhaux :

Marie-Camille Caroca / alae.mat-jouhaux@salledesrancy.com

06 98 12 26 76

Ecole élémentaire Léon Jouhaux :

Vincent Bouty / alae.elem-jouhaux@salledesrancy.com

06 88 95 93 21

Groupe scolaire Mazenod / St Exupéry

Ecole maternelle St Exupéry

/ alae.saint-exupery@salledesrancy.com

07 61 08 68 66

Ecole élémentaire Mazenod

Bérangère Vincent / alae.mazenod@salledesrancy.com

07 87 01 37 59

Contacts informations administratives (inscriptions et règlements)

Elise LALBAT et Nina TERRIER, secrétariat périscolaire, du lundi au jeudi 9h à 12h et 14h à 18h (Sauf lundi matin)

04 78 60 64 01 - maisonpourtous@salledesrancy.com

Guillaume LEMEE, responsable enfance jeunesse de la Maison pour Tous - guillaume@salledesrancy.com

PRESENTATION GENERALE

1. La Maison Pour Tous des Rancy

La Maison Pour Tous est une association d'éducation populaire agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Acteur de la vie de quartier, la MPT a pour but de permettre l'accès à la culture et aux loisirs au plus grand nombre, de développer la citoyenneté et favoriser l'épanouissement des personnes.

Depuis plusieurs années, la Maison Pour Tous est engagée dans les écoles du quartier Guillotière/Moncey/Voltaire, dans divers projets périscolaires. Forte de cette expérience, la MPT a été intégrée par la Ville de Lyon dans son expérimentation des nouveaux temps méridiens, dès 2012. La réforme des rythmes scolaires a permis, en septembre 2013, de nous impliquer davantage, comme l'un des principaux acteurs éducatifs du quartier. En septembre 2018, la MPT a proposé à la ville de Lyon de prendre en charge les temps périscolaires du groupe scolaire Léon Jouhaux, après y avoir créé un Accueil de Loisirs extrascolaire l'année précédente.

2. Les écoles

La Maison Pour Tous intervient auprès de 1400 élèves répartis dans 3 groupes scolaires de son environnement de proximité.

- groupe scolaire Mazenod : maternelle Saint Exupéry, élémentaire Mazenod

- groupe scolaire Paul Painlevé : maternelle et élémentaire Painlevé

- groupe scolaire Léon Jouhaux : maternelle et élémentaire Jouhaux

3. Le projet périscolaire

L'accueil périscolaire est un pôle rattaché à l'espace Enfance Jeunesse de la Maison Pour Tous.

Il a une mission éducative auprès de chaque enfant : sensibiliser au respect mutuel, au respect de l'environnement, au goût lors des repas, et favoriser la détente et le bien-être des enfants.

L'accueil périscolaire est un projet concerté avec tous les acteurs de l'école. Nous proposons dans chaque école un projet spécifique adapté à ses particularités et à son projet. Les attentes des enfants, enseignants, parents d'élève et personnels municipaux sont intégrées à notre fonctionnement, pour faire de l'accueil périscolaire un projet partagé.

Des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année avec les parents d'élève.

4. L'accueil administratif

L'accueil administratif périscolaire est situé à la Maison Pour Tous des Rancy, au 249 rue Vendôme (Lyon 3), aux horaires suivants : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf lundi matin).

5. L'équipe d'animation périscolaire

L'équipe périscolaire est composée d'un responsable Enfance Jeunesse, d'un coordinateur enfance, de 6 directeurs périscolaires, d'un secrétariat périscolaire et d'une équipe d'environ 75 animateurs.

Les directeurs périscolaires sont présents dans les écoles pour accompagner les équipes d'animateurs. Les animateurs sont détenteurs du BAFA ou en cours de formation, conformément à la réglementation, et plusieurs d'entre eux disposent de compétences techniques particulières : cirque, arts plastiques, théâtre, sport, éveil musical...

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire fonctionne du premier au dernier jour de l'année scolaire, et seulement pendant les périodes scolaires. Durant les vacances, la MPT propose deux Accueils de Loisirs d'une centaine de places chacun, rue Vendôme et à l'école Léon Jouhaux.

1. L'encadrement

En tant qu'Accueil Collectif de Mineurs (ACM), nous appliquons les normes d'encadrement exigées par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Les locaux de maternelle sont agréés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Lors des sorties, au moins deux animateurs sont présents pour assurer les déplacements et l'encadrement des enfants en maternelle. 1 adulte pour 14 enfants en maternelle, 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire

2. Le temps méridien et la cantine

Le temps méridien fonctionne de 12h à 14h05, entre la fin du temps scolaire (classe du matin) et l'ouverture des classes de l'après-midi.

Un planning d'activités à la carte est proposé. Les enfants ont le choix entre plusieurs activités avant ou après le repas : temps libre, temps calme, jeux de cours, activités sportives et manuelles...

La restauration scolaire est assurée par la Ville de Lyon. Le temps en cantine est encadré par le personnel municipal et par les animateurs de la Maison Pour Tous. Les questions administratives concernant l'inscription et le règlement des repas dépendent toujours de la responsabilité des sous-régisseurs. (Directeur d'écoles)

En cas de grève du personnel municipal sur les temps méridiens, le restaurant scolaire sera fermé et les parents devront s'organiser pour récupérer leur enfant à 12h00 pour le déposer ensuite à 14h05.

3. Les mercredis matins « Ateliers du mercredi » et les temps du soir périscolaire « Après la classe » et « La fin d'après-midi »

- Le mercredi matin

8h30-9h30 Accueil échelonné des enfants
9h30-11h30 Activités préparées par l'équipe d'animation
12h Départ des enfants

Trois regroupements sont organisés pour les activités des mercredis matins. (Mazenod, Painlevé, Jouhaux)

- Les temps du soir périscolaire (les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir)

16h45-17h30 Après la classe : goûter et temps libre
17h30 Départ des enfants qui ne restent pas au deuxième temps
17h30-18h30 La fin d'après-midi : activités préparées par l'équipe d'animation
18h30 Départ des enfants

Dans le cas où votre enfant est inscrit aux temps du soir, merci de lui fournir un goûter.

Nous vous rappelons que votre enfant doit être récupéré à 17h30 ou 18h30 en fonction de son inscription. **Les départs échelonnés entre 17h30 et 18h30 ne sont pas acceptés.**

Les familles peuvent, en cours d'année, ajuster la réservation des temps périscolaires par des ajouts ou des annulations, et ce, quelle que soit la modalité de fréquentation choisie lors de l'inscription. En cas d'ajout ou d'annulation, il faut le signaler au plus tôt, par écrit, par mail ou via l'application de commandes/décommandes en ligne, au Référent Coéducation de Proximité (RCP), **et au plus tard deux jours de classe précédant le changement.**

4. Les activités

Un programme d'activités, établi par période, est élaboré par l'équipe d'animation. Il a pour but de favoriser le vivre ensemble, l'épanouissement de l'enfant et la découverte d'activités manuelles, sportives ou artistiques.

Les activités sont adaptées à chaque tranche d'âge. Ce programme est affiché sur les panneaux de l'école. Il est aussi disponible auprès des animateurs et sur notre site internet.

- Fonctionnement des activités

Des parcours d'activités sont proposés. Chaque parcours explore des thématiques différentes à chaque période. Durant la première période (les 4 premiers mercredis de septembre), les enfants auront un programme multiactivités en lien avec les thématiques explorées pendant l'année. Les parcours débiteront par la suite en octobre.

En maternelle :

- les petits robinsons (environnement et nature)
- ma ville et moi (citoyenneté, expression et intergénérationnalité)
- les artistes (arts et culture)
- les petits scientifiques (sciences et découverte)
- prends soin de toi (sport, santé, bien être)

En élémentaire :

- environnement, nature
- sciences et numérique
- sport et santé
- citoyenneté, expression et intergénérationnalité
- arts et culture
- projet libre

5. Les affaires à fournir

Nous vous rappelons que votre enfant doit avoir une tenue adaptée en fonction des activités choisies. Il doit avoir un sac à dos (ateliers du mercredi matin) contenant le cahier périscolaire, une bouteille d'eau et une casquette. Les téléphones portables et tous objets de valeurs ne sont pas autorisés.

6. Les absences et les retards

Pour les enfants ne fréquentant pas les activités périscolaires :

En cas de retard des familles à 16h45, les enfants de maternelle et d'élémentaire restent sous la responsabilité de l'enseignant.

Pour les enfants fréquentant les activités périscolaires :

- En cas de retard des parents à **17h30**, les enfants seront accueillis durant le temps d'activité suivant « la fin d'après-midi ». Ce temps sera facturé au quotient correspondant. Au-delà de 3 retards non justifiés dans l'année, les familles seront facturées au quotient maximal. (5,77€ par heure)
- En cas de retard des parents à **18h30**, et si les responsables légaux ne sont pas joignables, les enfants pourront être confiés aux services de police jusqu'à leur arrivée.

Pour les retards, nous vous rappelons qu'au-delà des horaires prévus selon son inscription (12h, 14h05, 17h30 ou 18h30), votre enfant n'est plus sous **notre responsabilité**. Merci de respecter ces horaires.

7. Les locaux et les sorties

Les locaux utilisés sont ceux de l'école de votre enfant et ceux de la Maison Pour Tous Des Rancy. Les enfants peuvent être amenés à sortir dans les parcs à proximité ou dans d'autres lieux culturels ou sportifs en fonction du programme d'activité. Nous vous informons que les enfants peuvent être amenés à sortir de l'école pour pratiquer des activités au sein de la Maison Pour Tous ou dans d'autres équipements de la Ville (musée, parc...).

8. Autorisation de sortie / Personnes autorisées

Les enfants sont autorisés à sortir seuls de l'école à la seule condition que leurs parents aient notifié leur accord par écrit. De la même manière, seuls les responsables légaux peuvent venir récupérer les enfants. Nous ne pourrions confier la responsabilité de l'enfant à des tierces personnes (grands parents, nounous...) qu'à la condition que les parents nous aient notifiés au préalable leurs noms. Une carte d'identité pourra être demandée à ces personnes afin de renforcer la sécurité.

9. Responsabilités

La Maison Pour Tous décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'objets personnels pouvant survenir durant les périodes d'accueil.

Dans le cas, exceptionnel, où un mineur viendrait chercher l'enfant, il devra impérativement présenter à la direction une autorisation écrite du (des) responsable(s) légal (légaux) de l'enfant.

En école maternelle, la présence physique des parents dans les locaux (ou de la personne chargée par les parents de récupérer l'enfant) dégage la responsabilité du personnel envers l'enfant confié.

10. Modalités sanitaires

La Fiche sanitaire de liaison est obligatoire. Elle nous informe de l'état de santé de votre enfant.

Ces informations sont strictement confidentielles. Elles sont essentielles en cas d'urgence. Si l'état de santé de votre enfant change en cours d'année, merci de nous en informer, afin que nous puissions aménager un encadrement spécifique de votre enfant sur les temps périscolaires.

Les animateurs ne sont pas autorisés à donner des médicaments durant la période d'accueil, même avec un certificat médical, sauf en cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dûment contractualisé entre la Maison Pour Tous, la direction et les parents de l'enfant concerné.

En cas d'urgence, la direction est autorisée à prendre toutes mesures nécessaires pour l'enfant. Les parents seront prévenus dans les meilleurs délais.

11. Règles de vie

Des règles de vie doivent être respectées par tous à l'intérieur de l'école.

L'enfant doit :

- rester dans l'enceinte de l'école durant les temps d'activités
- respecter ses camarades, les adultes présents, le mobilier, les locaux, le matériel servant aux activités, les consignes données y compris en matière d'hygiène
- goûter à la nourriture pendant les repas à la cantine.

L'enfant ne doit pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres.

12. Communication

Assurer une bonne communication avec les parents est une exigence forte de nos équipes. Elle se concrétise chaque jour par un temps d'échange à la fin des activités.

Au fil de l'année scolaire, des informations vous seront communiquées sur les tableaux d'affichage, par mail ou flyer.

En élémentaire comme en maternelle, un outil est mis en place : **le carnet de correspondance périscolaire**.

Celui-ci servira aux échanges entre les familles et l'équipe périscolaire (événements, sorties, absence de l'enfant...).

Les directeurs restent aussi à votre disposition pour toute information par mail ou par téléphone.

13. Sanctions

Dans le cas où votre enfant se signifierait par sa mauvaise conduite de façon répétée, ou mettrait en danger sa propre sécurité ou celle des autres, la Maison Pour Tous se réserve le droit d'adresser un premier avertissement aux parents.

En cas de récidive, une exclusion temporaire après notification écrite de la date et de la durée du renvoi sera adressée aux parents. La Maison Pour Tous se réserve le droit d'exclure un enfant du périscolaire après concertation des différents acteurs de l'école. Sur le temps méridien, cette décision sera prise en concertation avec le directeur d'école, le responsable de secteur de la Ville de Lyon et la direction de l'ALAE.

MODALITES D'INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Pour les enfants inscrits dans l'une des six écoles publiques rattachées au secteur de la Maison Pour Tous :

En cours d'année, une nouvelle inscription aux activités périscolaires 2018-2019 (tous temps confondus), doit être finalisée directement à l'accueil de la Maison Pour Tous.

Pour les enfants inscrits dans une école privée dont la zone d'habitation serait rattachée au secteur de la Maison Pour Tous (pour les mercredis matins uniquement) :

En cours d'année, une nouvelle inscription aux ateliers du mercredi matin est possible en récupérant et remplissant le dossier à retirer à l'accueil de la Maison Pour Tous.

FACTURATION ET PAIEMENT

Une fois les modalités d'inscriptions passées, la Maison Pour Tous vous demandera le paiement des activités périscolaires de votre enfant à réception d'une facture envoyée par nos soins au préalable.

1. Le calcul du paiement et facturation

Le calcul de votre quotient familial Ville de Lyon s'effectue en mairie d'arrondissement, ou par internet via le site de la Ville. (<https://www.lyon.fr>) Ce quotient familial Ville de Lyon est le même utilisé pour le paiement de la restauration scolaire.

- Le mercredi matin (Ateliers du mercredi) est un forfait annuel payable à l'avance, calculé selon **le quotient familial de la Ville de Lyon**.

- Le premier temps du soir (Après la classe) est un forfait annuel payable à l'avance, calculé selon **le quotient familial de la Ville de Lyon**.

- Le deuxième temps du soir (La fin d'après-midi) est facturé selon la présence réelle de l'enfant, calculé selon **le quotient familial de la Ville de Lyon**.

- A réception de la facture (concernant la période concernée par le paiement) envoyée par la Maison Pour Tous, le paiement peut être effectué directement à l'accueil de la MPT aux horaires d'ouverture indiqués (249 rue Vendôme Lyon 3). Vous avez également la possibilité d'envoyer directement par voie postale votre règlement par chèque accompagné du coupon de facture.

- En cas de changement de quotient familial en cours d'année, aucune régularisation ne sera effectuée.

- Le non-paiement pourra entraîner une éviction de l'enfant de l'accueil périscolaire en attendant la régularisation.

- En cas de difficultés de paiement, il est indispensable de nous contacter pour étudier toutes les solutions.

2. Calendrier de paiement

| Période de paiement à la MPT | Temps périscolaire concerné | période concernée par le paiement |
|------------------------------|---|-----------------------------------|
| 08/10/18 au 24/10/18 | Païement Ateliers du mercredi matin | annuel |
| | Païement Après la classe | annuel |
| 29/10/18 au 09/11/18 | Païement Fin d'après-midi au réel : période 1 | 03/09 /18 au 19/10/18 |
| 07/01/19 au 18/01/19 | Païement Fin d'après-midi au réel : période 2 | 05/11/18 au 23/12/18 |
| 25/02/19 au 10/03/19 | Païement Fin d'après-midi au réel : période 3 | 07/01/19 au 15/02/19 |
| 23/04/19 au 03/05/19 | Païement Fin d'après-midi au réel : période 4 | 04/03/19 au 12/04/19 |
| 08/07/19 au 19/07/19 | Païement Fin d'après-midi au réel : période 5 | 02/05/19 au 05/07/19 |

3. Moyens de règlement accepté

- Carte bancaire
- Espèces
- Chèques Vacances ANCV
- Chèque (possibilité de payer en 3 fois par chèque pour des facilités de paiement)
- Gonet

4. Absences

Seules les situations suivantes permettront une modification à la baisse et au prorata de la facture :

- absences de plus de 3 semaines consécutives pour raison médicale (sur justificatif médical)
- déménagement entraînant un changement d'école (sur justificatif de radiation de l'école)

5. Informations diverses

La Maison Pour Tous organise deux Accueils de Loisirs 4-10 ans et 10-13 ans qui fonctionnent les mercredis après le périscolaire et pendant les vacances scolaires : ALSH Rancy Part Dieu et ALSH Rancy MPT (*plus d'informations sur notre site internet : www.salledesrancy.com*)

Un système de pédibus est en place pour permettre une continuité d'accueil entre les activités du mercredi matin et des mercredis après-midis.

Nom :

Date :

Prénom :

**Signature : précédé de la mention
« lu et approuvé »**